

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 04 avril 2024

La secrétaire de séance : DUPONT Brigitte

Délibération n° : 24-04-37

Objet : Budget primitif 2024

Nombre de membres : 23

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le vendredi 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **M. BLONDIAUX Eric, Maire**

Etaient présents : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / MEDJAHED Farid / CAMPHIN Nathalie / GABET Jérémy / DHAUSSY Francine / PENAUD Patrick / DUPONT Brigitte / FLAMEY Martine / WATTIER Christiane / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / HEBERT Christelle / COZETTE Bruno / COSSART Morgan / MATER Rudy / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / HOUPE Loïc / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

Etaient absents : LEVREZ Jacqueline

Conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Brigitte DUPONT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 14
- Contre : 8
- Abstention : 0

EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation budgétaire M57,

Vu la délibération n°24-03-15 en date du 14 mars 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°24-04-31 approuvant la révision de l'autorisation de programme n°2023-001,

Vu la délibération n°24-04-35 approuvant l'affectation des résultats 2023,

Vu la maquette du budget primitif présentée en annexe,

Considérant que le budget primitif est un acte de prévision et d'autorisation,

Considérant que le budget primitif pourra être complété et modifié en cours d'exercice budgétaire,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024, joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à 14 voix pour et 8 voix contre (FLAMEY Martine, WATTIER Christiane, ROCQ Gilles, ROSSANO Sébastien, DUVIVIER Laurent, HOUPE Loïc, CAREMIAUX Sylvie, DOLEZ Hélène), le Conseil Municipal vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 7 339 828.45 €
- Section d'investissement : 11 228 389.17 €

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Signatures :

Le(la) secrétaire de séance,



Le Maire,

